

Initiatives ministérielles

dépensés et les avantages qui pourraient en découler seront perdus si ce processus est suspendu à ce moment-ci.

Certains députés ont parlé des répercussions que cela aurait sur leur circonscription. Je suis d'accord avec le député de Calgary-Ouest. Ce ne sont pas nos circonscriptions. Nous avons tendance, comme politiciens, à nous approprier ces circonscriptions, mais en réalité, elles ne nous appartiennent pas. C'est nous qui leur appartenons. En ce sens, je pense qu'il est de notre devoir de faire valoir les intérêts et les souhaits des habitants de la circonscription que nous représentons.

Je voudrais poser quelques questions à ce sujet. Bon nombre d'habitants de ma circonscription se demandent sûrement pourquoi nous gaspillons cinq millions de dollars durement gagnés par les contribuables, car c'est ce que nous faisons en suspendant ce processus. Nous devons sûrement avoir de bonnes raisons pour agir ainsi.

Certains disent qu'il faudrait limiter le nombre de députés à la Chambre des communes et fixer un plafond. C'est un point très valable. Je serais d'accord, mais la mesure législative que propose le gouvernement ne renferme aucune disposition à ce sujet. C'est pourquoi je dis que nous devrions laisser faire les paroles évasives à propos de la révision du nombre de sièges qui est de plus en plus grand et parler plutôt de limiter le nombre de sièges. Si les députés d'en face avaient inclus cet élément dans le projet de loi, ils auraient pu recevoir l'appui du Parti réformiste, mais ils ne l'ont pas fait. Ils ont simplement proposé d'en discuter. J'ai beaucoup de mal à accepter cela.

Je viens du secteur de la petite entreprise. Quand nous disons que nous allons faire quelque chose, nous le faisons. Nous ne nous contentons pas d'en parler. Nous ne disons pas que nous allons procéder à une révision et à une étude. Nous disons que nous allons faire quelque chose et nous le faisons. Je ne peux vraiment pas comprendre pourquoi les députés d'en face, les ministériels, n'ont pas inclus cet élément dans le projet de loi.

Les limites de ma circonscription—encore une fois, je parle comme si elle m'appartenait, ce qui n'est pas vrai—les limites, donc, de la circonscription que je représente, Skeena, seront grandement touchées si cette proposition de la commission électorale aboutit. Géographiquement parlant, ma circonscription est probablement une des plus importantes du Canada et, d'après mes calculs, mon territoire va encore augmenter de 20 p. 100.

Il n'est pas facile, pour un député, de représenter efficacement ces grandes circonscriptions. Cela suppose beaucoup de déplacements. On compte beaucoup de petites localités éloignées les unes des autres. Dans bien des cas, je ne peux y accéder que par air ou par eau, parfois même il n'y a pas d'autres moyens de transport que l'avion. Je connais parfaitement les problèmes particuliers auxquels sont confrontés les députés qui représentent de telles circonscriptions. Voilà pourquoi, quand on parle d'étendre les limites de ma circonscription, je vois déjà les difficultés pointer à l'horizon.

Je rappelle aux députés qu'un processus est en cours. Mes électeurs et moi-même pouvons faire connaître notre point de vue à la commission lorsqu'elle tient des audiences publiques à Prince Rupert. Nous pouvons exposer à la commission les rai-

sons que nous avons de nous opposer à telle ou telle mesure et lui formuler nos propositions. Je souscris entièrement au processus en cours.

● (1325)

Je peux comprendre pourquoi bien des députés ne sont pas très heureux des propositions qui leur sont présentées. Moi non plus, je ne suis pas très heureux des propositions qui me sont présentées. Il y a plusieurs députés, dont mes collègues du Parti réformiste, qui voient soudainement leurs circonscriptions disparaître. Le fait a déjà été signalé à la Chambre et, si je comprends bien, il y a des députés d'autres partis qui se trouvent dans la même situation.

Mais un processus est en cours et personne ne l'a contesté dans le cadre de ce débat. Je n'ai entendu personne dire que ce sont les conclusions d'une commission partielle qui songe à faire du tort à tel ou tel parti politique. Tel n'est pas le cas.

D'après l'opinion générale, ces commissions sont tout à fait impartiales et tentent d'atteindre les objectifs qui leur ont été confiés en vertu de l'article 51 de la Loi constitutionnelle et de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Donc, si ces commissions cherchent à atteindre ces objectifs, je me demande pourquoi le gouvernement désire suspendre le processus ou s'y ingérer.

Il s'agit ici d'ingérence politique. On a établi un processus qui fonctionne, mais comme certains députés ne l'aiment pas, ils vont le suspendre pour pouvoir le modifier à leur goût. C'est de l'ingérence politique. Il n'y a pas d'autres mots pour décrire cela. Or, ce qui compte dans ce débat, à mon avis, c'est ce que veulent les Canadiens, et non pas les politiciens.

Comme je l'ai dit plus tôt, n'importe quel de mes électeurs qui n'aime pas les propositions pourra comparaître devant la commission le 31 mai 1994, à Prince Rupert, et présenter ses observations. Dans ma circonscription, cette tribune publique permettra de vraiment connaître les préoccupations des électeurs.

Le projet de loi dont nous sommes saisis constitue au mieux de l'ingérence politique et ouvre la porte à des magouilles sectaires. En fait, il faudrait se demander si ce n'est pas là son objet réel. Pourquoi le gouvernement le dépose-t-il s'il n'a pas l'intention de constituer un jury partisan pour les commissions ou de jouer avec les limites des circonscriptions pour obtenir ce qu'il désire, et non ce que les commissions proposent?

Tous les citoyens canadiens, peu importe leur profession, doivent respecter les règles. C'est la loi du Canada. Si vous enfreignez les règles, vous perdez votre liberté ou une partie de l'argent que vous avez durement gagné, si ce n'est pas les deux. Si vous estimez que les règles et les lois du pays ne sont pas valables, si vous n'aimez pas le processus en place, vous avez toute liberté d'essayer, par des voies légitimes, de les faire changer. C'est un principe fondamental de la démocratie.

En tant que députés, nous sommes des législateurs. Nous faisons des lois, nous changeons les lois, nous les modifions. Il arrive même que nous les abrogeons quand nous estimons qu'elles ne répondent plus aux aspirations des Canadiens. Par ailleurs, nous ne sommes pas affranchis du respect des lois.